

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris - 29 novembre 2013

L'association Prévention Routière satisfaite de la recommandation adoptée aujourd'hui par le Conseil National de Sécurité routière (CNSR) incitant à installer un éthylotest anti-démarrage (EAD) dans les véhicules des conducteurs condamnés pour alcoolémie délictuelle.

Cette mesure, décidée il y a plus de deux ans dans le cadre de la Loppsi (loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure), n'a toujours pas été mise en œuvre aujourd'hui, ce que regrette l'association Prévention Routière.

Le CNSR recommande de rendre cette mesure systématique pour les alcoolémies délictuelles. Il propose que l'installation d'un EAD soit accompagnée d'un suivi des données de l'appareil permettant de vérifier sa bonne utilisation. Une proposition faite par l'association au moment de la Loppsi mais qui n'avait pas été retenue à l'époque par les pouvoirs publics.

Pour l'association Prévention Routière, qui a mené dès 2004 des expérimentations sur l'EAD en Haute-Savoie, *"l'installation de l'appareil, accompagnée d'un suivi des données, et si nécessaire, d'un suivi médical, permet une baisse du taux de récurrence pendant et même après la période d'installation de l'appareil dans le véhicule"*.

Cette mesure constitue un des volets de la lutte contre l'alcool au volant, au même titre que le renforcement des contrôles sur les routes et l'intensification des actions de sensibilisation (comme les campagnes "Sam le capitaine de soirée").

L'association Prévention Routière a également soutenu les autres recommandations adoptées par le CNSR (expérimentation de la circulation interfiles des deux-roues motorisés, promotion des différentes formes d'apprentissage anticipé de la conduite, mise en place sur les véhicules d'enregistreurs de données...).

Contact presse :

Sophy SAINTEN - Tel : 01 44 15 27 79 / 06 38 83 11 25

E-mail : s.sainten@preventionroutiere.asso.fr